



## COMMUNIQUÉ

### Le CAP demande à la CRTO d'imposer un arbitrage pour mettre fin à la grève

Ottawa, le 27 décembre 2023 – Aujourd'hui, le Centre d'appui et de prévention (Le CAP) a officiellement soumis une demande à la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) pour ordonner l'arbitrage de sa première convention collective, dans le but de mettre fin au conflit de travail avec son personnel syndiqué qui dure depuis le 7 novembre. Cette démarche vise à accélérer la résolution du conflit pour une reprise rapide de la prestation de services essentiels à la communauté francophone. L'arbitrage constitue un moyen équitable et structuré pour parvenir à un accord mutuellement bénéfique.

Le 20 décembre dernier, Le CAP a proposé à l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) de recourir à l'arbitrage afin de parvenir à une résolution équitable. Cependant, le vendredi 23 décembre à 19h, l'AEFO a pris une décision, lourde de conséquences, celle de ne pas s'engager dans un processus d'arbitrage pour résoudre les questions en suspens, prolongeant ainsi la grève durant et après la période des fêtes.

Confronté à l'intransigeance de l'AEFO en matière de revendications financières, constamment revues à la hausse et déconnectées de la réalité économique du CAP, ainsi que de l'impact sur l'offre de services et les réels risques de pertes d'emploi, Le CAP a fait appel à la CRTO pour demander l'arbitrage de la première convention collective de l'organisation.

« Notre volonté de négocier a été freinée par des demandes irréalistes formulées par l'AEFO durant ces dernières semaines. Malheureusement, la résolution de ce conflit prendra plus de temps que prévu, en raison de la réticence de l'AEFO à reconsidérer ses exigences ou à se porter à l'arbitrage de manière volontaire. », déclare Rachel Guoin, directrice du CAP.

Malgré la préférence pour un accord négocié, l'escalade des demandes syndicales oblige Le CAP à rechercher une résolution impartiale. Ce choix, bien que retardant la résolution du conflit, est perçu comme la voie la plus équitable pour rétablir les services essentiels à la communauté francophone.

[CENTRELECAP.CA](http://CENTRELECAP.CA)

« Il était évident que notre préférence allait à une négociation directe avec l'AEFO et notre personnel syndiqué pour établir les conditions de l'arbitrage, menant à un accord de principe qui aurait mis fin à la grève et facilité la reprise des services. Toutefois, cette option n'est désormais plus réalisable, et il est impératif que nous agissions. Dans cette optique, nous avons choisi de demander l'imposition de l'arbitrage, une démarche que nous considérons comme solide et fiable, menant à un équilibre et une solution durable. », conclut Mme Gouin.

La communauté sera tenue informée des développements à venir et est encouragée à se préparer à l'éventualité de la poursuite de la grève en janvier.

Pour toute demande d'information supplémentaire, veuillez contacter :  
Hanane Abdelmadjid, Directrice des communications et relations publiques  
[habdelmadjid@centrelecap.ca](mailto:habdelmadjid@centrelecap.ca) - 613-789-2240 poste 206